

prince à retirer ce document , en l'assurant que le cabinet était à peu près d'accord pour demander 18 millions , et le roi promit de n'y point donner suite. L'étonnement de M. Laffitte fut grand , quand il apprit que la note en question avait été remise à la commission de la Chambre chargée de l'examen du projet de loi , où elle avait produit l'impression la plus défavorable. Il s'en plaignit vivement au roi , qui s'excusa sur les obsessions qui lui avaient été faites. Il fallut remédier aux effets de cette démarche malencontreuse , et ce fut par un artifice peu digne de la majesté royale qu'on y réussit en partie. Louis-Philippe , par une lettre confidentielle à son ministre , blâma l'indiscrétion qu'avaient commise les gens de sa maison , et désavoua toute communication faite en son nom sur ce *désagréable sujet*. M. Laffitte donna secrètement connaissance de cette lettre aux membres de la commission , et le projet de loi fut retiré. La liste civile fut fixée plus tard à 12 millions, auxquels les Chambres ajoutèrent 1 million de dot pour le prince royal , et une allocation de 1500 mille francs , représentant les sommes touchées par le roi depuis son avènement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1832. Mais l'ensemble de ces débats , aiguisés par les piquants pamphlets de M. de Cormenin sur les ressources et les prétentions de la couronne , et surmontés par un discours âpre et sévère de M. Dupont de l'Eure , produisit un regrettable effet. Ils fortifièrent le grief le plus impopulaire sinon le plus fondé qui s'élevait contre Louis-Philippe , celui d'une cupidité peu royale. Ils rappelèrent en outre l'attention publique sur un fait licite sans doute , mais profondément impolitique : à savoir , l'acte par lequel , la veille de son avènement , ce prince , au lieu de confondre ses biens personnels avec le domaine de l'État , suivant l'antique usage de la monarchie , en avait disposé en faveur de sa famille. Cette discussion fut marquée de plus par un incident fâcheux. L'un des ministres , M. de